

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints
M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Martine HENRIOT-JEHEL,
Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE,
Mme Carole SEREND, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M.
Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par M. Denis DEFER, Mme Véronique HEUILLARD représentée
par M. Bruno HAILLOT, M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Nicole BARBERY représentée par Mme
Janine PINKOWICZ, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Pascal LANDREAT, Mme Sandrine MIDAVAINÉ représentée par M.
Mamadou DIALLO, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Pascal LANDREAT : En préambule, je souhaite faire un rappel. M. Voillequin, vous m'avez adressé un mail hier soir à 20 h 27, donc on va considérer que nous l'avons reçu ce matin, aux horaires de bureau, dans lequel vous demandez l'ajout de deux points à l'ordre du jour. Je rappelle que seul le Maire met des points à l'ordre du jour du conseil municipal. Vous faisiez peut-être allusion à des questions orales ? Tout conseiller municipal peut poser des questions orales. Celles-ci doivent être déposées en mairie 48 heures avant la date du conseil municipal. C'est un point du règlement intérieur actuel que nous aurons l'occasion de voter dans les mois qui viennent puisque nous avons 6 mois pour le faire après l'élection. Durant cette période, c'est le règlement en vigueur qui s'applique.
J'ajoute que les conseils municipaux sont enregistrés par les services.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1-CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Pour le vote de ces commissions, je dois vous demander si vous souhaitez voter par bulletin secret ou main levée. Comme aucune remarque n'est formulée, je propose donc que nous votions à main levée.

Je vous rappelle qu'en commission, on étudie les dossiers qui n'amènent pas forcément une délibération en conseil municipal. En commission, on émet un avis. Cela permet de travailler avec les services. L'adjoint a un binôme « agent » avec lequel il travaille. C'est un travail d'équipe. Les adjoints sont là pour donner les grandes lignes, les agents mettent en application les directives et apportent des suggestions.

Chaque adjoint gère sa commission. Je n'assiste donc pas aux différentes commissions sauf si l'adjoint me le demande. Les adjoints, par principe, peuvent quant à eux, assister à toutes les commissions.

Marjorie PREVOT : M. le Maire, afin de nous accompagner dans nos différentes missions, pouvez-vous nous dire quand pourrions-nous avoir accès à des formations ?

Pascal LANDREAT : On va recevoir des propositions, via l'AMF ou d'autres structures qui proposent des formations. Dès que nous aurons des offres, nous vous les enverrons. C'est valable pour l'ensemble des élus bien évidemment.

2-FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Adopté à l'unanimité

3-DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le scrutin est à bulletin secret. Je propose donc de nommer 2 assesseurs, Mme PREVOT et M. FREVILLE, ainsi qu'un secrétaire M. DIALLO. C'est donc acté.

4-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EUREKA

Adopté à l'unanimité

5-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE

Adopté à l'unanimité

6-DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE TOURISME DE LA REGION TROYENNE (CTRT)

Adopté à la majorité des membres présents.

5 voix contre : Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT

7-DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE (COMAPA)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une représentation à la proportionnelle. Il y a donc, en plus du Maire qui préside, 2 représentants de la liste A, 2 représentants de la liste B et 1 représentant de la liste C.

8-DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une commission importante car en général nous sommes concernées, notamment avec la zone d'activité commerciale.

9-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une commission qui se réunit très souvent et très technique.

10-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEFENSE

Adopté à l'unanimité

11-DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Adopté à l'unanimité

12-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il s'agit d'une plateforme qui permet, par exemple, la signature électronique.

13-DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (SDEA)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est un comité technique, c'est la raison pour laquelle nous proposons en titulaire Joëlle GUINOT-HARTERT car elle a dirigé le syndicat.

14-DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-MARIE AU TITRE DE LA REPRESENTATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU SDDEA

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une compétence de l'eau avec 5 thématiques. Il y a un vrai enjeu sur l'eau potable. J'ai cru comprendre que la loi sur la départementalisation pouvait être modifiée. Je suis inquiet car c'est un peu comme la taxe professionnelle en son temps. Pont-Sainte-Marie a un prix de l'eau potable qui est parmi les plus bas du Département. Cela grâce une bonne gestion depuis des années : entretien régulier des réseaux, maîtrise des puits de captage, une eau de relativement bonne qualité, un prix bas... Seulement la loi dit à un moment, il y a une volonté de départementaliser la gestion de l'eau au niveau des 431 communes de l'aube, cela veut dire que l'on va faire une moyenne, comme on l'a fait pour la taxe professionnelle en son temps au niveau de Troyes Champagne Métropole, et cela à notre détriment, tout comme la taxe d'ordure ménagère, à notre détriment également. Pour la TEOM, nous étions alors dans les taxes les moins chères. Nous sommes passés de moins de 8 % à 11,50 %. Pour l'eau, cela va être pareil. Nous sommes dans les moins chers, cela veut dire que l'on va faire le prix moyen de l'eau à l'échelle du Département. Donc forcément, comme nous sommes dans les moins chers, cela va augmenter. Même si pour le moment, on freine les choses, si la loi est maintenue, nous devons l'appliquer. Mais avoir fait autant d'effort pendant près de 30 ans dans le groupement qui comprend Pont-Sainte-Marie, Lavau, Sainte Maure, nous avons été vigilants, nous avons bien gérés, nous avons fait des efforts alors que d'autres ont moins bien géré, moins fait d'investissement... On sait très bien que lorsque l'on va départementaliser, ils vont en profiter pour faire les investissements qui n'ont pas été faits (changement du plomb par exemple). D'où mon inquiétude. C'est donc important d'être représenté. J'espère que vous serez sélectionnés car nous faisons des propositions à TCM et ensuite c'est l'intercommunalité qui va choisir. Je ferais tout pour que nous soyons représentés.

15-CREATION D'EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : On crée un cadre d'emploi et un grade pour remplacer quelqu'un qui est parti pour se rapprocher de son domicile. Il faut donc le remplacer. Les deux personnes n'ont pas le même cadre d'emploi d'où cette délibération. Ce n'est pas la création d'un emploi supplémentaire mais bien un remplacement.

Adopté à la majorité des membres présents.

5 absentions : Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT

QUESTIONS DIVERSES :

Pascal LANDREAT : Comme vous êtes nombreux à être nouveau au sein du conseil, je vous propose une réunion des élus du conseil et les agents de la ville. Le travail des élus se fait en parallèle avec les agents. Il est donc important de connaître les agents et leurs missions, ainsi que les domaines de compétences de la ville. Cette réunion pourrait avoir lieu en juin, un samedi matin.

Julien SALLIC : Pour prolonger votre propos, pourrions nous visiter l'ensemble des bâtiments de la ville ?

Pascal LANDREAT : On aura l'occasion de le faire au fur et à mesure des réunions et des activités organisées dans les locaux.

Bruno HAILLOT : Nous avons près de 30 bâtiments !

Cyril CORNU : Serait-il possible de visiter la mairie ?

Pascal LANDREAT : Oui, nous organiserons une visite, si vous le souhaitez un jour avant un prochain conseil municipal.

Didier FREVILLE : Existe-t-il un organigramme et un règlement intérieur ?

Pascal LANDREAT : Oui, nous vous l'enverrons ainsi que le règlement intérieur actuel. Nous voterons le prochain probablement en mai.

Didier FREVILLE : il est régi par le code général des collectivités territoriales ?

Pascal LANDREAT : Oui, il y a un cadre. L'idée, c'est qu'à l'image du conseil de ce soir, c'est qu'on puisse travailler en bonne intelligence. Les élections sont terminées et je souhaite que chacun et chacune, en responsabilité, puisse apporter ses compétences, être utile. On vit sur le même territoire, la même commune et il faut, même si cela n'est pas toujours facile, faire fit du passé et s'inscrire dans la durée et l'avenir. Puisque n'oubliez pas, lorsque nous sommes dans cette assemblée, je ne suis plus « Construisons ensemble l'avenir », au même titre que les deux autres listes, on est là pour tous les habitants. Cela n'empêche pas que nous ayons des discussions, des divergences, au sein même d'une équipe, il peut y avoir des différences mais il faut trouver un modus vivendi qui nous permet de trouver un terrain d'entente. Et puis en 6 ans, nous allons étudier un grand nombre de dossiers et vous vous rendrez compte que l'on soit de droite, de gauche, du centre, l'important c'est l'intérêt des habitants qui compte. Et que cela se fasse toujours avec honnêteté. Et vous verrez, le rôle du Maire est de trouver toujours des terrains d'entente, pas de diviser, mais d'essayer de rassembler. Ma remarque de tout à l'heure dans mon introduction, c'est pour l'efficacité et pour répondre dans les meilleures conditions.

Cyril CORNU : Existe-t-il des règlements auxquels nous conseillers municipaux pouvons avoir accès avant de mettre les mains dans le cambouis, sur le fonctionnement des institutions.

Pascal LANDREAT : Il y a le code général des collectivités territoriales. Toutes nos délibérations y font référence.

Cyril CORNU : Quid des enregistrements des conseils municipaux que vous aviez évoqués ?

Pascal LANDREAT : Il y a deux choses : l'enregistrement basique afin de retranscrire au mieux les propos tenus lors des conseils. Le 2^{ème} point est la diffusion en directe, via les réseaux sociaux, des séances du conseil municipal. Nous ne l'avons pas budgété pour cette année. On va demander des devis pour connaître le nombre de caméras, s'il faut des micros. Cela ne sera pas mis en place avant l'année prochaine. Cela permettra ainsi aux habitants, de chez eux, d'assister aux séances. Mais il faut que techniquement et financièrement en prenne le temps de monter le dossier.

La séance est levée à 20 h 05

Signature du Maire

